



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 avril 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-douzième session

Point 159 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

## Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	933 411 000
Dépenses de 2016/17	933 399 600
Solde inutilisé de 2016/17	11 400
Crédit ouvert pour 2017/18	1 048 000 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 <sup>a</sup>	1 048 000 000 <sup>b</sup>
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18 <sup>a</sup>	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	1 099 490 400
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(6 771 500)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	1 092 718 900

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2018.  
<sup>b</sup> Avant d'établir la version définitive du présent rapport, le Comité consultatif a approuvé des engagements d'un montant ne dépassant pas 43 174 000 dollars, le montant total des ressources disponibles étant de 1 091 174 000 dollars.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 avril 2018. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSMA est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport correspondant (A/72/789) les observations et les recommandations du Comité sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, y compris les observations et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017. Celles que le Comité des commissaires aux comptes a formulées concernant plus particulièrement la MINUSMA sont examinées ci-après.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution 70/113 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 933 411 000 dollars (montant net : 921 075 000 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'établit à 933 399 600 dollars (montant net : 920 301 200 dollars). Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 11 400 dollars, représente 0,0 % du crédit ouvert, qui résulte à la fois : a) de dépenses inférieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (22 374 900 dollars, soit 6,1 %) ; et b) de dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (13 274 100 dollars, soit 9,3 %) et des dépenses opérationnelles (9 089 400 dollars, soit 2,2 %). Une analyse des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/663).

3. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/746), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSMA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité a fait des observations et des recommandations relatives à la Mission sur les questions suivantes : a) des biens immobiliers portés en immobilisations tardivement (ibid., par. 23 à 26) ; b) la réaffectation de ressources (ibid., par. 68 à 77) ; c) les opérations aériennes (ibid., par. 94 à 99 et 130 à 140) ; d) les ressources humaines (ibid., par. 261 à 266) ; et e) la gestion de la chaîne d'approvisionnement (ibid., par. 335 à 344). **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

### III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018, les dépenses s'élevaient à 723 901 300 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit ouvert de 1 048 000 000 dollars, soit 100 % du budget approuvé.

6. Le Comité rappelle que, dans une lettre datée du 27 février 2018, le Contrôleur lui a demandé d'approuver des engagements d'un montant maximum de 43 174 000 dollars pour assurer le déploiement d'un nombre supplémentaire de militaires et de policiers, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#), dans laquelle il a décidé de porter l'effectif de la MINUSMA à un maximum de 13 289 militaires et 1 920 policiers. Le montant demandé comprenait 38 492 600 dollars pour le déploiement supplémentaire de militaires et d'unités de police constituées et de matériel appartenant aux contingents, et 4 681 400 dollars pour les dépenses afférentes en vue du réaménagement d'une piste à Gao afin de permettre la rotation des troupes déployées dans la partie nord du pays. Il est indiqué dans la lettre que ces dépenses supplémentaires engagées au cours de l'exercice 2016/17 ne pourraient pas être couvertes par les crédits approuvés dans le budget de l'exercice et avaient été reportées sur l'exercice 2017/18. Si le Comité a considéré que ces dépenses supplémentaires auraient dû être demandées pour l'exercice 2016/17 dans le cadre de la soumission d'un projet de budget révisé ou d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, au lieu d'être reportées sur l'exercice 2017/18, il a pris note des ressources supplémentaires nécessaires en vue de l'exécution de la décision du Conseil et a autorisé la demande consistant à engager des dépenses d'un montant brut maximum de 43 174 000 dollars.

7. Ayant demandé des précisions sur le financement du projet de réaménagement de la piste de Gao, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA avait obtenu des ressources extrabudgétaires d'un montant de 12 millions d'euros du Gouvernement allemand en vue de financer le projet. **Le Comité se félicite des fonds extrabudgétaires fournis par le Gouvernement allemand.**

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018, le déploiement à la MINUSMA au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 se présentait comme suit :

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	40	34	15,0
Contingents	13 249	11 771	11,2
Police des Nations Unies	350	302	14,7
Unités de police constituées	1 570	1 432	8,8
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	806	666	17,4
Personnel recruté sur le plan national	898	726	19,2
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	2	1	50,0
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Volontaires des Nations Unies	189	157	16,9
Personnel fourni par des gouvernements	19	7	63,2

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 16 février 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 4 610 074 300 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 454 920 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 155 154 300 dollars. Le Comité note qu'au 19 février 2018, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 610 662 300 dollars, dont 184 833 800 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 425 828 500 dollars d'autres disponibilités.

10. En outre, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2017, le solde restant dû au titre du remboursement des dépenses relatives aux contingents s'élevait à 34 763 500 dollars et celui au titre du matériel appartenant aux contingents à 87 242 400 dollars. En ce qui concerne les indemnités de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 janvier 2018, un montant de 5 966 200 dollars avait été versé pour régler 143 demandes depuis la création de la Mission, tandis que 24 étaient toujours en instance de règlement. **Le Comité compte que toutes les demandes en instance seront réglées rapidement.**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

11. Établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2100 \(2013\)](#), le mandat de la MINUSMA a été prorogé jusqu'au 30 juin 2018 par la résolution [2364 \(2017\)](#) du Conseil. Les principales priorités et hypothèses budgétaires de l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 6 à 44 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget ([A/72/746](#)).

12. Aux paragraphes 46 à 48 de son rapport, le Secrétaire général communique des renseignements sur les partenariats, la coordination avec l'équipe de pays et les missions intégrées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le plan stratégique de la Mission est en cours d'élaboration en consultation avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et s'appuie sur les cadres de planification existants, qui tiennent compte des avantages comparatifs de l'équipe de pays des Nations Unies tout en organisant une étroite coopération avec les partenaires nationaux, bilatéraux et multilatéraux. Le Comité a également été informé que la Mission veillera à ce que sa contribution à la mise en œuvre du plan stratégique se fasse dans les limites de ses ressources actuelles.

### B. Ressources nécessaires

13. Les prévisions de dépenses de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élèvent à 1 099 490 400 dollars, en hausse de

51 490 400 dollars (4,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18<sup>1</sup>. Cette hausse s'explique par l'augmentation proposée des dépenses au titre du personnel militaires, du personnel de police et du personnel civil, ainsi que des dépenses opérationnelles, comme il est indiqué ci-après. Les sections II et III du projet de budget (ibid.) fournissent respectivement des informations sur les ressources financières proposées et une analyse des variations d'un budget sur l'autre.

## 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	40	40	–
Contingents	13 249	13 249	–
Police des Nations Unies	350	350	–
Unités de police constituées	1 570	1 570	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

14. Le montant demandé au titre du personnel militaire et de police s'élève à 463 285 300 dollars pour 2018/19, soit 16 865 100 dollars (3,8 %) de plus que les crédits ouverts pour l'exercice 2017/18. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents (13 805 700 dollars, soit 3,6 %) en vue d'assurer le déploiement de l'intégralité des membres des contingents au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; et par l'augmentation des dépenses prévues au titre des unités de police constituées (4 029 800 dollars, soit 9,1 %), due à l'application d'un coefficient « délais de déploiement » plus faible dans le calcul des dépenses afférentes aux unités de police constituées (ibid., par. 127 et 130).

15. Dans son rapport, le Secrétaire général annonce que la Mission prévoit de construire un camp aux dimensions d'un bataillon qui aura une capacité d'hébergement de 850 personnes et d'agrandir un autre camp pour pouvoir y loger deux compagnies d'infanterie supplémentaires, compte tenu du nouveau plan de déploiement de la force (ibid., par. 26). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que 81,7 % des contingents militaires et des unités de police constituées bénéficient de conditions d'hébergement répondant aux normes de l'ONU. **Le Comité compte que la Mission redoublera d'efforts pour assurer à ses militaires des conditions d'hébergement qui répondent aux normes de l'ONU et lui communiquera des informations à jour sur cette question dans le prochain projet de budget.**

16. Au paragraphe 15 de son rapport, le Secrétaire général explique que la force d'intervention rapide régionale poursuivra ses activités à Mopti et dans les environs et augmentera sa capacité d'intervention en déployant le reste de ses moyens motorisés et mécanisés, et que lorsque ces moyens auront été entièrement déployés il deviendra possible d'affecter la plupart des bataillons d'infanterie, jusque-là chargés d'escorter des convois, à des partenariats avec les forces armées maliennes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA compte que le déploiement de la force d'intervention rapide sera achevé avant la fin de juin 2018.

<sup>1</sup> Alors que la préparation du présent rapport n'était pas encore terminée, le Comité consultatif a approuvé des engagements d'un montant maximum de 43 174 000 dollars qui ont porté le montant total des ressources disponibles à 1 091 174 000 dollars. Si l'on tient compte de ces engagements, le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice 2018/19 serait en hausse de 8 316 400 dollars (0,8 %) par rapport au montant total des ressources disponibles pour l'exercice 2017/18.

**17. Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des personnels militaires et de police.**

**2. Personnel civil**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	806	811	5
Administrateurs recrutés sur le plan national	147	147	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	751	751	–
<b>Emplois de temporaire<sup>a</sup></b>			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	–
Volontaires des Nations Unies	189	189	–
Personnel fourni par des gouvernements	19	19	–
<b>Total</b>	<b>1 914</b>	<b>1 919</b>	<b>5</b>

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

18. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2018/19 s'élève à 167 368 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 14 234 300 dollars (9,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel international (7 575 800 dollars ou 5,8 %), elle-même imputable à la révision du barème des traitements qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et à la proposition de créer cinq nouveaux postes internationaux ; elle s'explique aussi par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national (6 871 500 dollars ou 46,1 %), elle-même imputable à la révision des traitements de base des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national et à l'appréciation du franc CFA de l'Afrique de l'Ouest par rapport au dollar des États-Unis (ibid., par. 131 et 132).

**Taux de vacance**

19. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 17,4 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 17,7 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 19,8 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 50 % pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), de 17,5 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 63,2 % pour le personnel fourni par les gouvernements (ibid., par. 111).

**Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire**

20. Le nombre total des postes et emplois de temporaire proposés pour l'exercice 2018/19 est de 1 919 et tient compte des propositions de création de 5 postes (1 P-4 et 4 agents du Service mobile), de reclassement de 4 postes et de transfert de 94 postes et emplois de temporaire (ibid., par. 41).

21. Les cinq postes qu'il est proposé de créer au bénéfice de la composante 5 (Appui) sont les suivants : a) un poste d'ingénieur régional (P-4) ; b) un poste d'assistant aux rations (agent du Service mobile) ; c) un poste d'assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) ; d) un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) ; et e) un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile). Le Secrétaire général justifie sa proposition de créer le poste d'ingénieur régional (P-4) en expliquant dans son rapport que le déploiement accru de personnel civil et en uniforme a alourdi la charge de travail et étendu les responsabilités du personnel chargé de l'entretien des locaux et des services afférents. Cet ingénieur régional serait basé à Mopti et assurerait la gestion quotidienne des travaux de génie et la supervision du personnel des services techniques et offrirait à la direction régionale et au quartier général de la MINUSMA des conseils sur les questions de construction et d'entretien (ibid., par. 95 et 96).

22. Le titulaire du poste d'assistant aux rations (agent du Service mobile) qu'il est proposé de créer à Gao aiderait à mettre en œuvre le programme d'assurance-qualité nécessaire pour garantir que le fournisseur de rations alimentaires respecte pleinement les normes de l'Organisation internationale de normalisation et de l'ONU en matière de rations, notamment les normes de sécurité et de qualité des aliments, et que les besoins des contingents sont satisfaits sur double plan nutritionnel et de la santé. Quant au titulaire du poste d'assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) qu'il est proposé de créer à Gao, il serait chargé d'examiner régulièrement les données sur les entrées et sorties de carburant fournies par le système électronique de gestion des carburants, de surveiller le volume et les tendances de la consommation, d'enquêter sur tous les cas de consommation anormale et de prendre les mesures correctives ou disciplinaires qui pourraient s'imposer (ibid., par. 98 à 100).

23. Le Secrétaire général explique dans son rapport que les titulaires des postes de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et d'assistant administratif (agent du Service mobile) qu'il est proposé de créer apporteraient au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement l'appui administratif nécessaire dans les domaines suivants : contrôle budgétaire des centres de coûts et des services demandeurs de la Mission ; gestion des ressources humaines ; gestion de projets ; établissement des contrats ; et gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement et de tous les travaux de coordination qui relèveront de la Division de l'appui à la mission à l'issue de la restructuration (ibid., par. 104). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer deux postes supplémentaires chargés de fonctions administratives dans le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et recommande de ne pas approuver la création de l'un des deux postes d'agent du Service mobile envisagés. Les dépenses opérationnelles correspondantes devraient être ajustées en conséquence. Le Comité recommande d'approuver la création des quatre autres postes proposés.**

24. Le Secrétaire général propose de reclasser les quatre postes ci-après : a) un poste de spécialiste des affaires électorales (P-4) en poste de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) ; un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) en poste de spécialiste de la planification logistique (P-4) ; un poste de chef de la gestion des acquisitions (P-4) en poste de la classe P-5 ; et un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) en poste de la classe P-4. En ce qui concerne le reclassement du poste de spécialiste des affaires électorales, le Secrétaire général explique que son titulaire aurait un rôle consultatif dans la planification des ressources, les questions liées aux élections et l'élaboration et l'exécution de programmes d'appui stratégique et logistique, et qu'il exercerait également des fonctions plus stratégiques en cherchant à nouer des partenariats politiques et en facilitant l'émergence d'un consensus sur la

méthode à suivre pour perfectionner et moderniser le système électoral malien sur le long terme. Le rapport indique en outre que cette proposition de reclassement s'explique en partie par le fait que le calendrier électoral de la Mission sera particulièrement chargé pendant l'exercice 2018/19 (ibid., par. 56 et 57). **Notant que la proposition de reclassement du poste de spécialiste des affaires électorales (P-4) en poste de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) se justifie par le calendrier électoral de l'exercice 2018/19, le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition pour l'exercice 2018/19, après quoi la classe du poste devra être réexaminée dans le contexte du calendrier électoral de l'exercice suivant. Le Comité recommande d'approuver les trois autres propositions de reclassement.**

25. Il est également proposé de procéder au transfert de 94 postes, essentiellement dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure d'appui de la Mission. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts proposés.** Les observations et recommandations du Comité qui concernent les structures d'appui de la Mission sont réunies dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789)

26. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général qui concernent le personnel civil.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Montant proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	448 445 300	468 836 300	20 391 000

27. Le montant des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élève à 468 836 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 20 391 000 dollars (4,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des technologies de l'information et de la communication (37 941 100 dollars, soit 82,5 %), avec notamment l'augmentation des frais de maintenance du matériel informatique et de l'équipement de communication, ainsi que du coût des services de soutien ; l'acquisition prévue de matériel informatique ; l'augmentation du coût des licences d'utilisation de logiciels ; et le coût des services d'information et de publication. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues pour les opérations aériennes (17 888 900 dollars ou 9,7 %) et pour les installations et infrastructures (7 045 900 dollars ou 6,8 %) (ibid., par. 137, 140 et 142).

#### Voyages

28. Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'élève à 4 220 500 dollars, soit une augmentation de 272 300 dollars (6,1 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2017/18. Ces ressources comprennent un montant de 1 859 000 dollars pour les voyages effectués à des fins autres que la formation en dehors de la zone de la Mission. Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, qu'un certain nombre des voyages proposés seront effectués par plusieurs personnes et comprendront plusieurs visites à la même destination. Il estime qu'un certain nombre de ces voyages pourraient être regroupés ou qu'ils pourraient être effectués par un nombre réduit de voyageurs. **Le**



**Comité recommande par conséquent de réduire de 10 % (soit 185 900 dollars) le montant des crédits demandés au titre des voyages effectués en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation. Le Comité réaffirme l'importance d'appliquer la politique d'achat des billets d'avion à l'avance et d'utiliser plus judicieusement les ressources destinées aux voyages (voir A/72/7/Add.44, par. 4 et 7).**

### **Installations et infrastructures**

29. Dans son rapport, le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 97 146 200 dollars au titre des installations et infrastructures, en diminution de 7 045 900 dollars (6,8 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Le Comité consultatif note que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, les ressources demandées comprennent un montant de 16 300 000 dollars pour des travaux de construction, de modification et de rénovation et de gros travaux d'entretien, soit une augmentation de 3 200 000 dollars (24,4 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Le Comité note également qu'au 31 janvier 2018, les dépenses sous cette rubrique s'élevaient à 10 758 000 dollars. Un montant de 15 075 800 dollars est demandé au titre des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets, en augmentation de 25 500 dollars par rapport au montant alloué pour 2017/18, alors que les dépenses au 31 janvier 2018 s'élevaient à 3 405 300 dollars. À la rubrique acquisition de mobilier, le Comité note qu'il est demandé un montant de 1 233 000 dollars, en augmentation de 911 300 dollars (283,3 %) par rapport au montant alloué pour 2017/2018, alors que les dépenses sous cette rubrique s'élevaient à 208 700 dollars au 31 janvier 2018. **Compte tenu des dépenses constatées sous certaines rubriques budgétaires relevant des installations et infrastructures, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les augmentations proposées pour ces rubriques soient justifiées. Le Comité recommande donc de réduire de 3 000 000 de dollars les ressources demandées au titre des installations et infrastructures, en conséquence de quoi les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 au titre de cette catégorie de dépenses s'élèveraient à 94 146 200 dollars.**

30. Le Comité consultatif note que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, des ressources d'un montant de 4 133 300 dollars sont demandées pour financer l'augmentation du nombre de gardes dans chaque site et le déploiement de gardes dans certains sites qui n'en comptaient auparavant pas, comme à Kidal et à Tessalit. Ayant demandé des précisions sur ce point, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées serviraient principalement à se procurer auprès d'une entreprise de services de sécurité les services de 465 gardes à un coût mensuel de 1 311 dollars par garde selon le contrat actuel qui se chiffre à 7,3 millions de dollars pour 12 mois.

### **Transports terrestres**

31. Dans la rubrique des produits figurant sous la réalisation escomptée 5.1 de la composante 5 (Appui), il est dit que la MINUSMA compte 12 véhicules blindés de transport de troupes et 166 véhicules blindés dans son parc automobile. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que la MINUSMA a besoin d'urgence que les pays fournisseurs de contingents et les pays fournisseurs d'effectifs de police mettent à sa disposition 100 véhicules protégés contre les mines, et qu'elle demande actuellement aux pays fournisseurs de contingents de remplacer leurs véhicules blindés de transport de troupes par des véhicules protégés contre les mines, afin de limiter les conséquences des attaques à l'engin explosif improvisé et de réduire les risques de décès. **Le Comité consultatif encourage la Mission à continuer de**

**faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sûreté et la sécurité de ses personnels militaires et civils.**

#### **Opérations aériennes**

32. Au titre des opérations aériennes, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 166 083 300 dollars, ce qui représente une baisse de 17 888 900 dollars (9,7 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2017/18. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que les ressources demandées comprennent 13 223 471 dollars destinés à financer des systèmes de drones. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, durant l'exercice 2016/17, un système seulement avait été pleinement utilisé, le taux de non-utilisation de tous les autres variant entre 44 % et 93,6 %. **Au vu de la sous-utilisation constatée, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (soit 661 200 dollars) les crédits demandés au titre des systèmes de drones.**

#### **Communications et informatique**

33. Au titre des communications et de l'informatique, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 83 938 400 dollars, ce qui représente une hausse de 37 941 100 dollars (82,5 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2017/18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées comprenaient 49 372 270 dollars destinés à financer de nouveaux équipements de pointe, tels que des caméras de surveillance à longue portée, des radars terrestres, des systèmes d'alerte rapide et des drones. Il a demandé des explications supplémentaires concernant l'augmentation des ressources demandées mais n'a pas reçu de justification satisfaisante. **Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 5 % (soit 2 470 000 dollars) les crédits demandés au titre des nouvelles technologies.**

#### **Formation**

34. Aux paragraphes 114 à 116 de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant proposé de 3 421 200 dollars doit financer 460 cours auxquels participeront 12 059 personnes, soit 5 696 participants de plus que durant l'exercice 2017/18. S'étant renseigné au sujet de cette augmentation importante, le Comité consultatif a été informé qu'elle résultait principalement des besoins en formation interne qui seraient couverts par des cours collectifs ou en ligne portant sur l'égalité des sexes, la gestion de la performance en matière de ressources humaines, les droits de l'homme et la sécurité, et la sûreté et la sécurité. **Le Comité consultatif considère que cette augmentation est disproportionnée par rapport à l'augmentation d'effectif demandée et qu'il convient de recourir davantage à la formation en ligne. Il recommande donc que les ressources affectées à la formation soient maintenues au niveau de l'exercice 2017/18, soit 3 041 300 dollars, ce qui représente une réduction de 379 900 dollars.**

35. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 23, 28, 29, 32, 33 et 34 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

#### **4. Questions diverses**

##### **Initiatives dans le domaine de l'environnement**

36. Le Secrétaire général indique que la MINUSMA continuera de mettre en œuvre des projets de protection de l'environnement pour réduire son empreinte écologique, notamment en installant des stations d'épuration à tous ses sites, en recourant plus

largement à l'élimination raisonnée des déchets solides et biomédicaux et en installant des panneaux solaires et un système énergétique hybride. En outre, ont été mis en place des programmes et des projets visant à atténuer les effets de la dégradation de l'environnement, dont la diffusion de la politique de l'ONU, des inspections et des plans d'action environnementaux et le traitement des déchets. Durant l'exercice 2018/19, il est prévu que la Mission collecte, traite et élimine des déchets solides et biomédicaux, élimine des déchets dangereux et gère des déchets de carburant (voir [A/72/746](#), par. 27 et 43). **Le Comité consultatif engage la Mission à continuer de suivre de près les questions environnementales, particulièrement celles du recyclage et de la contamination des sols, et de faire en sorte que le plan d'action environnemental soit appliqué en conformité avec la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions.**

#### **Services de détection des mines et de déminage**

37. Aux paragraphes 119 et 120 de son rapport, le Secrétaire général déclare que les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19, soit 48 000 000 dollars, serviront à financer les contrats relatifs à l'appui, au matériel, à la formation et au mentorat destinés aux contingents et aux sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions, ainsi que les activités de sensibilisation au danger des engins explosifs improvisés et de formation concernant les interventions à mener en présence de ce type d'engins, et le renforcement des capacités.

38. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées se répartissaient comme suit :

a) Un montant de 11 900 007 dollars au titre du personnel, destiné principalement à l'appui à la MINUSMA en ce qui concerne l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés, ainsi qu'à la gestion et au soutien logistique ;

b) Un montant de 1 157 929 dollars au titre des voyages, destiné principalement aux voyages dans les pays fournisseurs de contingents et à la formation préalable au déploiement ;

c) Un montant de 26 242 004 dollars au titre des contrats, destiné principalement à des activités de formation et de mentorat pour l'ensemble du personnel civil, militaire et policier de la MINUSMA en situation de risque dans le nord du Mali, et à des activités de formation technique et de mentorat axées sur les besoins opérationnels pour deux sociétés de neutralisation des explosifs et munitions ;

d) Un montant de 1 633 600 dollars au titre du matériel, destiné en grande partie à remplacer le matériel de neutralisation des explosifs, munitions et engins explosifs improvisés qui a été endommagé ou détruit ;

e) Un montant de 3 449 263 dollars au titre des dépenses de fonctionnement, destiné principalement à l'achat de pièces détachées pour le matériel technique ;

f) Un montant de 3 617 198 dollars au titre des coûts d'appui directs et des commissions de chef de file, destiné au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), étant donné que c'est par l'intermédiaire de celui-ci que le Service de la lutte antimines intervient.

#### **Autres activités de programme**

39. Les informations relatives aux activités de programme qu'il est prévu de mener durant l'exercice 2018/19 figurent aux paragraphes 123 et 124 du rapport sur le budget de la Mission. Le montant demandé s'élève à 7 121 000 dollars et se répartit

comme suit : 2 225 000 dollars au titre de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité ; 450 000 dollars au titre de la consolidation de la paix ; 2 286 100 dollars au titre de l'appui électoral ; 890 000 dollars au titre des droits de l'homme ; 1 025 000 dollars au titre du renforcement de la confiance ; 245 000 dollars au titre de l'égalité des sexes et de la prévention et de la répression des violences sexuelles liées aux conflits. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées sur les activités de programme pour l'exercice 2017/18 dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir [A/71/836](#), par. 176 à 179).

40. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant :** a) le détail des types d'activités de programme qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) des justificatifs attestant que les activités de programme appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires. **Le Comité consultatif note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion du financement des activités de programme, ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités de programme.** Il formule d'autres observations et recommandations sur les activités de programme pour l'exercice 2018/19 dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/72/789](#)).

#### IV. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées au chapitre V du rapport sur l'exécution du budget ([A/72/663](#)). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 11 400 dollars dégagé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 soit porté au crédit des États Membres, de même que la somme de 19 198 600 dollars, qui correspond aux autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2017.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 sont présentées à la section IV du projet de budget ([A/72/746](#)). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 23, 28, 29, 32, 33 et 34 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 1 092 718 900 dollars pour le fonctionnement de la Mission durant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/663](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/746](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ([A/71/836/Add.14](#))
- Résolution [71/305](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Résolutions [2295 \(2016\)](#) et [2364 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité